

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Date : 29 juin 2026****Objet : Approbation du contrat avec le SIEL-TE de télégestion du chauffage de l'école élémentaire Le Colombier****N° 2026-06-29/25**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois de juin, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23Présents : 19Votants : 22

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Frédéric GOUTAUDIER, Sylvie GALLAND, Marie-Françoise DESORMIERE, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Alain CONTAL, Cornelis DROST, Valérie BIBUS, Christophe REGNY, Corinne LASSAIGNE, Béatrice GONTARD, Dominique MUZELLE, Carole SYLVESTRE, Christelle DUBOUIS-BAGLAN, Thomas DALBEIGUE, Othylie DUBOUIS et Yonan GOUTAUDIER.

Absente : Mme Romane BOUILLET.

Absents excusés : MM. Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD et Philippe CREMONT.

Procurations : M. Jean-Pierre SAPT à Mme Monique REMONTET, M. Didier PICARD à M. Dominique MUZELLE et M. Philippe CREMONT à M. Laurent BELUZE.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 juin 2026.

Secrétaire de séance : M. Frédéric GOUTAUDIER.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée délibérante qu'il est intéressant d'installer un système de télégestion, conforme au décret BACS, pour gérer le chauffage de l'école du Colombier.

Dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », à laquelle la commune de Rénaison adhère, le SIEL-TE Loire propose une option « Télégestion » comprenant l'installation d'un système de télégestion ainsi que sa maintenance.

Le coût prévisionnel de l'installation du système de télégestion est de 34 200 € HT. La réalisation du projet entraîne le versement d'une contribution annuelle pour la maintenance de 370,50 € pour l'école du Colombier (225 € de base + 1,50€ par point de pilotage : ici 97 points) jusqu'à la fin de l'adhésion à la compétence optionnelle « SAGE ».

Monsieur le Maire précise que cette contribution est revalorisable selon le tableau annuel des contributions SIEL-TE.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la souscription à l'option « Télégestion » de la compétence optionnelle « SAGE » pour la gestion du chauffage de l'école Le Colombier ;
- Approuve la contribution de la commune, étant entendu que la contribution sera calculée au montant réellement exécuté ;
- Dit que les crédits sont prévus au budget général, exercice 2026, au chapitre opération 296 « écoles » pour l'installation du système de télégestion et, chaque année, en fonctionnement au chapitre « charges de gestion courante » pour les coûts de maintenance ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces à intervenir.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Rénaison, le 30 juin 2026

Le Secrétaire de Séance,
Frédéric GOUTAUDIER

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20260629-2026-06-29_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2026
Publication : 01/07/2026

Le Maire,
Laurent BELUZE